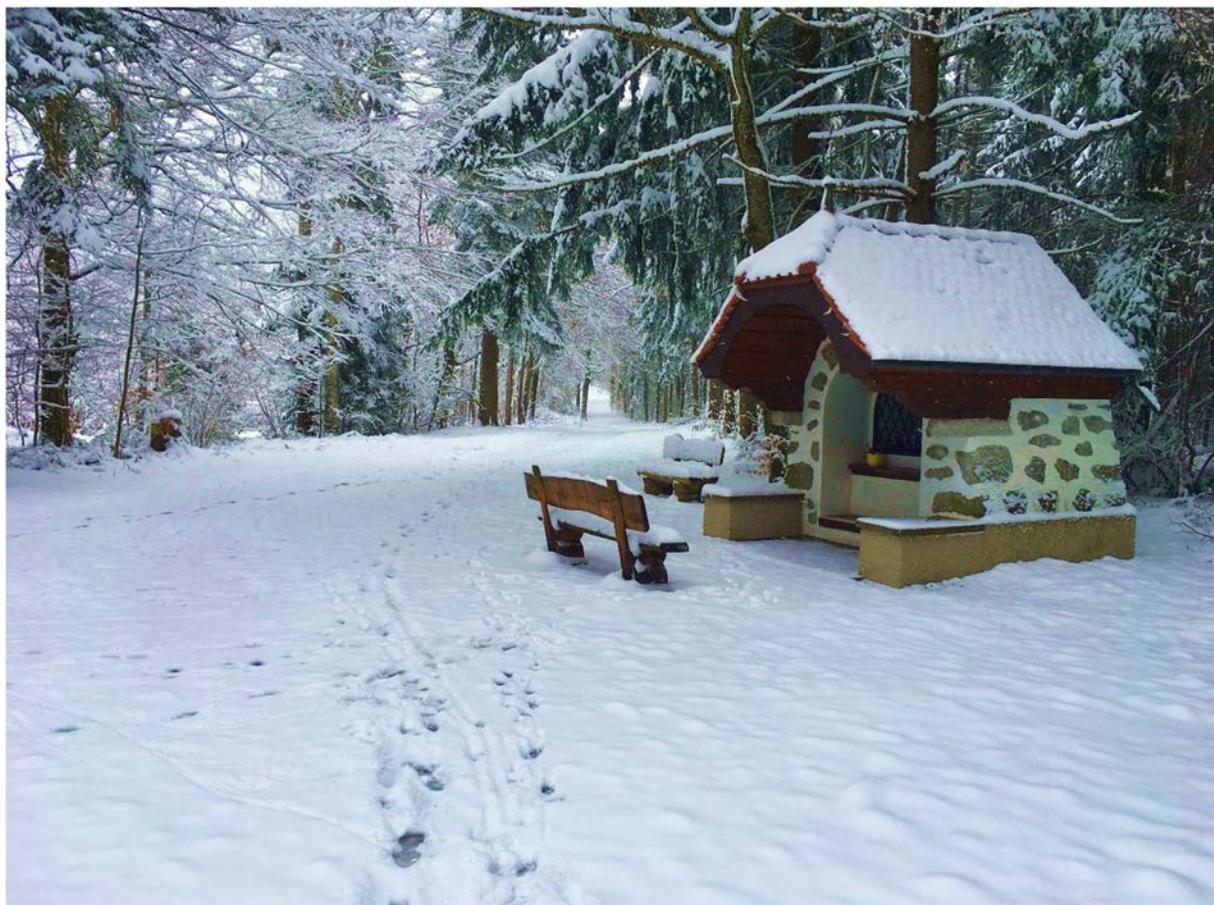




LE GRAPPILLON

N° 116 – mai 2022



Le retour de la neige à l'oratoire
Avril 2022

STATISTIQUES COMMUNALES

Période du 01.10.2021 au 31.03.2022

Départs durant la période	41
Arrivées durant la période	31
Naissances	4
Décès	4
Habitants au 31.03.2022	1070

SOMMAIRE

PAGE

Il y a du talent chez nous !	2
Statistiques déchets	8
Musée du papier peint	9
Environnement	13-14
Il était une fois à Mézières	15
Fête au village	20
Informations communales	21
Commission constructions, aménagement et énergie	18

Il y a du talent chez nous !

Cette édition nous fera rencontrer le doyen de notre commune, M. Francis Galley, et M. Francis Morel.

Francis Galley

Le doyen de notre commune est né le 18 avril 1926 ! « Et là (il se frappe la tête), ça fonctionne, heureusement, sinon on est légume ». Une santé de fer, notre Francis Galley, et sans recours à un quelconque remède ou soin particulier, si ce n'est la pose d'un pacemaker, en septembre 2018, car « le cœur est un peu fatigué », dixit le cardiologue. Bien sûr il faut avoir un peu de chance, mais la chance, on la provoque, on la suscite, on la respecte. Avis aux amateurs : jamais d'excès !

C'est par pure coïncidence que le présent Grappillon a interviewé deux citoyens ayant plusieurs points communs : l'un habitant Mézières et l'autre Berlens. Les deux se prénomment Francis, les deux parlent parfaitement le patois, les deux sont agriculteurs et ont, dès leur plus jeune âge, « plié sous le joug », des pénibles labours de la ferme, les deux sont aussi bûcherons et respectent la forêt, les deux ont le don de magnétiseur et exercent leur talent à la demande, enfin les deux sont à la retraite (l'un, il est vrai, depuis un certain temps !), bourrés d'humour et respirent la gentillesse.

Avant-dernier d'une fratrie de 9 enfants (5 filles et 4 garçons), Francis Galley est né à la Planche-Morala, la ferme située sur la route des Glânes, entre Berlens et Chavannes-sous-Romont. Une belle bâtisse, magnifiquement entretenue et qui, à l'origine, appartenait à la famille Liénard. En effet, comme le grand-père de Francis Galley avait épousé une fille de Jean Liénard, oncle d'Oscar, le banquier glânois bien connu des plus anciens, la ferme a passé aux mains des Galley, après le départ des trois frères Liénard qui y habitaient encore, soit les trois « apôtres », Pierre, Jacques et Jean Liénard, qui ont peut-être inspiré le très croyant Francis Galley. Le mystère demeure ! Enfin et pour encore mieux situé notre « Sage », il faut savoir que sa maman était de Mézières et l'une des filles du régent Pierre Pittet, celui qui resta fidèle au poste de secrétaire communal pendant 43 ans. Il n'est dès lors pas étonnant qu'en demandant à Francis ce qu'il pense de la fusion des deux villages de Mézières et de Berlens, la réponse fuse : « c'est l'évidence » !

Après une école primaire suivie sans histoire à Villarimboud - la famille Galley ayant dû s'exiler à Macconnens, dans les années 30, faute de place à la Planche-Morala, Francis participa avec son père au quotidien de la ferme, dès son émancipation, tout en fréquentant pendant trois ans « les cours complémentaires » (un matin par semaine) distillés à Orsonnens et où il obtint avec brio son diplôme. Toutefois, il faut le souligner, dès sa treizième année, l'ado fut placé, chaque année et pendant toutes les vacances scolaires d'été, chez une tante et devait s'occuper quasiment seul du cheptel et des travaux de la ferme, l'oncle n'étant pas très vaillant, ni très présent. C'est à cette époque que le garçon a compris que sa vie serait rude. Certains travaux, tels que faucher à la faux, charger à bras la moisson ou soigner une mammite à une vache laitière, lui ont arraché quelques larmes des yeux et ont été la source des maux de dos qu'il endure depuis l'âge de 20 ans.

A cette époque, tous les déplacements se faisaient à pied. Les allées et venues à l'école, quatre fois par jour, Macconnens – Villarimboud, représentaient bien des kilomètres. Mais Francis était, nous dit-il, « plus dégagé qu'aujourd'hui »... Quoique... A le voir filer dans sa forêt... ! En tout cas, il était leste et rapide. N'a-t-il pas fini « deux fois deuxième » lors des examens sportifs aux cours complémentaires. Ces « deux médailles d'argent » ont couronné la course des 100 mètres et celle des 3 kilomètres. Bien

plus, sur 100 mètres, il a réalisé un chrono-canon de 10,5 secondes. Très modeste, il n'en tire pas une gloire particulière : « c'est le chronomètre ou celui qui tenait le chronomètre qui s'est peut-être trompé », sourit-il !

Francis « a risqué de se marier » ! Il a fréquenté « la fille de l'Ange », lisez la fille du tenancier du café de l'Ange, à Romont, durant huit mois. Mais la vie de café et la possibilité de s'occuper d'un magasin, à Fribourg, l'ont assez vite découragé. Les tourtereaux se sont toutefois quittés en bons termes. Ce fut sa seule aventure amoureuse, glisse-t-il. Le Grappillon, discrétion oblige, n'a pas cherché à vérifier la véracité de ses dires.



La vie de Francis était faite de labeur : « Il n'y avait pour ainsi dire que le travail. Je n'ai jamais pris de vacances. Le travail c'était mes vacances » et d'ajouter : « il n'y avait pas de sous, beaucoup de privation, mais c'était pour tout le monde la même chose. On ne peut tout de même pas trop se plaindre, en ce sens qu'il y avait le plantage et on avait le lait, la farine, la viande : on tuait un, même deux cochons », et de conclure par ces affirmations pleines d'expériences et de sagesse : « La jeunesse passe et le mal reste ; mais mieux vaut avoir mal au dos qu'un cancer, le travail ne tue pas ! ». Contrairement, dirons-nous, aux armes et à cette abominable guerre qui se déroule en Ukraine. Francis a effectué son Ecole de Recrue (ER), à Yverdon, en tant que canonnier d'infanterie, et six cours de

répétition (deux dispenses pour mal de dos) dans le canton de Fribourg, mais n'en garde pas un bon souvenir. Le Cdt d'Ecole n'était autre que le colonel Jean-Louis Jeanmaire, devenu brigadier, puis condamné, le 17 juin 1977, à 18 ans de réclusion pour espionnage au profit de l'URSS, ainsi qu'à la dégradation et à l'exclusion de l'armée suisse. Mais Jeanmaire n'est pas la cause du désamour du soldat Galley pour le service militaire. D'une part, Francis n'a pas aimé manier les armes qui servaient à tuer et, d'autre part, son ER s'est déroulée juste à la fin de la guerre (1946) et « la folie n'avait pas totalement quitté la plupart des chefs qui tenaient l'humain pour moins que rien ».

Le parcours de Francis Galley le définit comme une personne discrète et réservée, sans grande activité dans les sociétés du village. Il aurait tout de même pu chanter avec la société du « Männerchor » de Berens. Il en avait fait la demande, alors qu'il avait 16 ans et terminé l'école obligatoire. Mais, pour des motifs obscurs, on lui refusa l'accès à la tribune. Certains décideurs s'en mordirent les doigts quelques années plus tard, lorsqu'ils constatèrent que la voix de l'homme mûr aurait été un bon renfort. Sans doute, un peu vexé, même s'il ne le dit pas ouvertement, Francis déclina, par la suite, l'offre d'intégrer le Chœur. Par contre, il accompagnait volontiers et activement les jeunes du village lors des traditionnelles tournées de chant du 1^{er} mai et ne manquait pas la « cassée des œufs au café de La Neirigue ». Il y avait tellement d'œufs offerts par la population généreuse qu'il fallait parfois organiser deux soirées pour tout manger. Et pourtant, il y avait de solides gaillards. Ainsi, le « grand buffet », un copain, était capable d'en manger trois douzaines !

Francis aimait également se rendre au café de la Neirigue, sans doute le centre du monde pour les jeunes de la région, pour assister aux bals populaires, même s'il n'accordait pas trop de danses à ces demoiselles. Les accordéonistes Oberson du Châtelard et le batteur de Cremin, qui passait à pied avec son tambour dans le dos devant la ferme de la Planche-Morala avant d'animer ces soirées champêtres, faisaient son bonheur. Vraiment, une autre époque !

Aujourd'hui, Francis Galley vit toujours dans la ferme paternelle avec son neveu Jean-François, dit Jeannot, lui aussi célibataire et à la retraite. Ils s'entendent bien ces deux et s'apprécient, alors que c'est toujours le « jeune » qui choisit les émissions de télévision qu'ils regardent ensemble. Jeannot prépare le déjeuner et le souper et Francis s'occupe des repas de midi. Le neveu fonctionne également en qualité de chauffeur, quand Tonton décide de ne pas rouler avec son tracteur « Universal », qui fête, cette année, 50 ans de bons et loyaux services. Ce véhicule est inusable tout comme son chauffeur, qui passe ses journées dans « sa » forêt d'environ 3 poses, son « EMS », dit-il, avec un large sourire. Oui, sa forêt, c'est son univers aujourd'hui et il la bichonne, comme il le faisait autrefois en taillant les arbres fruitiers de la région ! D'ailleurs, il est déçu et fâché de constater combien les forêts sont, en général, maltraitées par un laisser-aller ou par des dépôts d'objets de toutes natures. Il était dès lors logique pour le photographe du Grappillon de poser officiellement Francis Galley dans ce magnifique endroit, lieu de ressourcement, de méditation et aussi de recueillement pour notre vénérable doyen !

Michel Lachat - 16 mars 2022



Fritz Aeberhard
Charpente-couverture
1684 Mézières FR
079 282 85 76 026 652 20 25



LAGGER^{SA}
Chauffage – Ventilation – Sanitaire
Traitement des eaux – Entretien - Dépannage
Rte de Raboud 9 – 1680 ROMONT
Tél.: 026 652 28 11 – Fax: 026 652 28 69
E-mail: secretariat@lagger.ch



construction bois
sallin
robert et pascal sa
1680 Villed-St-Pierre Tél. 026 653 91 10
sallin.jsa@bluewin.ch Fax 026 653 91 19

Francis Morel

Pour l'interview de Francis Morel, le Grappillon a sorti le Dikchenéro Franché – Patê dè la Chochoyètâ kantonale di patêjan fribordzê (15 janvier 2013)

Francis a appris le patois à l'écurie avec son père, ce qui étonna sa maman qui ne savait pas que son bouébelon batoyè avui chon chènaya « in katson ». Pas étonnant dès lors aujourd'hui que notre Francis cause patois partout où il va. Pas du tout surprenant non plus qu'il trouve, en particulier dans nos préalpes gruériennes, des personnes heureuses de faire causer avec chi chuti patêjan. Et c'est réciproque, Francis est aussi ravi de prolonger ces moments d'amitié autour d'un verre dè rodze. Grand amateur de théâtre en patois, mais aussi de pièces où le comique domine, ainsi que fan des musiques populaires avec en tête d'affiche Mélanie Oesch, Francis ne « loupe » pas une de ces manifestations qui se déroulent dans les parages. Et quand il n'y en a pas, il se marre ou chantonne devant sa « tablette ». A la fin de notre entretien, il a promis d'écrire un mot dans sa langue « paternelle » pour les lecteurs et lectrices du Grappillon. Réjouissez-vous !

Francis Morel est un vrai de Méjyre. Né dans ce village en 1955, il y fréquenta, durant les neuf années obligatoires, l'école, d'abord avec deux maîtresses, nous dit-il dans un éclat de rire inextinguible, puis avec trois régents, dont l'inévitable Gilbert Christinaz, qui décidément a formé la « matière grise » d'une grande partie du village. L'école secondaire n'étant pas obligatoire, Francis fut, dès son émancipation, « propulsé » sur le domaine familial, tout en suivant, une journée par semaine, l'Ecole Régionale d'Agriculture, la première année à Villaz-Saint-Pierre et la seconde à Grangeneuve, fraîchement inaugurée. De très bons souvenirs pour ce futur paysan, qui appréciait aussi bien les cours de français et de mathématiques distillés le matin que les cours de l'après-midi portant sur la conduite d'un domaine, avec un accent sur les cultures, l'entretien du bétail et la mécanique des machines agricoles. Certificat en poche, il travailla avec son père jusqu'en 1983, date à laquelle il reprit, seul, le domaine familial, en tant que troisième génération.

Pour trois principales raisons, Francis n'a pas été, ce qu'on appelle, « un sportif d'élite ». D'abord, alors qu'il jouait au foot dans la cour d'école, les « grands » le mettaient dans le but et comme il avait peur du ballon qui arrivait, il se sauvait ! Ensuite, le domaine agricole n'était pas très grand et tous les hivers, Francis travaillait, après avoir trait et fourragé le bétail, à la forêt en qualité de bûcheron. Entre 16 et 28 ans, il exerça cette activité annexe qui lui rapportait 3,50 francs de l'heure la première année. Prenant un petit air malicieux, il avise qu'il faisait ainsi plus de sport dans les bois que ceux qui courraient après un ballon une heure sur un terrain et étanchaient leur soif des heures durant ! Enfin, il entra au Chœur-Mixte de Mézières déjà à 16 ans et préférait de loin les murs de l'église chauffée ou bien fraîche suivant les saisons. Aussi transpirait-il moins et s'éclatait-il davantage sur la tribune que sur la pelouse !

On pourrait aussi ajouter un quatrième motif qui l'a empêché de faire partie d'une société sportive : la poisse ! A 12 ans, il chuta et se blessa gravement, alors qu'il descendait, à vélo, la route menant à La Parqueterie, devant la ferme de Yolande Savary. S'il n'a gardé aucun souvenir de cet accident : « j'étais dans les vapes, on m'a basculé dans une ambulance et je me suis réveillé à l'hôpital de Billens », la fracture du crâne qu'il a subie l'obligea à garder le lit pendant un mois (du 2 mars au 1^{er} avril 1967) et lui causa de violents maux de tête. Aujourd'hui, il se déplace pour les marches en montagne avec une canne pour soutenir sa nuque qui « lâche ». Une hernie cervicale mêlée d'arthrose l'empêche d'avoir une position bien droite. D'ailleurs, cet handicap, qui date, ne lui a pas permis de faire « sa recrue » et il fut dès lors incorporé dans le « service complémentaire ». Cette annonce fut un autre coup de

massue, puisque son père avait promis l'achat d'une machine à traire les vaches si le fiston devait s'absenter durant quatre mois. Mais papa fit malgré tout poser la machine à traire, sans toutefois l'utiliser lui-même. Il aimait traire à la main. Par contre, Francis fut très vite à l'aise avec cet outil. Prévoyant, il avait suivi un cours de traite à Grangeneuve. Depuis, il n'a jamais manqué une seule traite à son domicile. « Les vacances, je ne connais pas », dit-il sans même une moue d'envie ou de jalousie.

Une exception tout de même : son tour de noces en Suisse, quand il se marie en 1977 avec Josiane Borcard, et qui dura cinq jours. Une première étape conduisit le couple aux confins du pays pour visiter l'usine de tracteurs Hürlimann, à Wil/Saint-Gall, puis l'escapade au Tessin lui a fait découvrir la Suisse miniature, à Melide, enfin, les tourtereaux connurent beaucoup de bonheur autour du Lac des quatre cantons avant une dernière halte à Interlaken. Hélas, ce moment d'amour fut assez court ! Son épouse Josiane décéda en 1996, à l'âge de 45 ans, atteinte d'un cruel et sournois cancer. C'est avec un courage remarquable et une détermination qui lui fait honneur que Francis poursuit sa route avec l'aînée Jacqueline, née en 1978, Mireille, née en 1981, et Romain, né en 1985. Trois enfants « reconnaissants et fidèles » qui s'occupent bien de leur papa et veillent à ce qu'il soit « dans le vent ». Ne lui ont-ils pas installé l'application « twint » sur son téléphone portable ! « Chapeau », dit-il admiratif.



Comment relater le parcours de Francis Morel, sans évoquer son amour pour le chant. Médaille « bene merenti », depuis le dimanche 10.10.2010, Francis a épaté les invités, lors de son « alokuchyon » pendant le banquet, en annonçant qu'il avait, « ce jour », 55 ans d'âge et 75 ans de chant ! Pince sans rire, il expliqua aux convives qu'il était né en 1955 mais avait 40 ans de chant avec le Chœur-Mixte de Mézières, 20 ans avec les chanteurs de la société des patoisants et 15 ans avec la Cécilienne de Billens-Hennens. Le compte y est ! Aujourd'hui, les patoisants semblent s'épuiser et ont cessé toute activité chorale depuis le début du Covid. Qu'à cela ne tienne ! Francis a trouvé de quoi s'épanouir à La Joux. Ainsi, trois répétitions par semaine pour cette « basse » recherchée par toutes les chorales occupent bien ses soirées. C'est qu'il a l'oreille musicale le Francis, ce qui lui permet d'entonner très volontiers, a cappella, en

solo, ici ou là, et à toute heure de la journée et de la nuit, la célèbre « tchivra », un morceau d'anthologie qu'il est bon d'entendre.

Et pour conclure cette passionnante histoire d'un homme bien de chez nous, il sied de dévoiler le talent « caché » de Francis Morel. Celui-ci « manie le pendule », avec plus ou moins de bonheur, précise-t-il. C'est avec une modestie qui le caractérise et sans vouloir faire de pub, qu'il dévoile son « don » découvert à l'âge de 20 ans, alors qu'il rendait visite à Michel de Maules en compagnie de son père victime de maux d'estomac. A cette occasion, le magnétiseur gruyérien révéla au bouébo qu'« il avait lui aussi quelque chose ». Après avoir découvert la source qui amenait un filet d'eau dans la cave de la ferme et avoir résolu ce problème, Francis prit conscience qu'il pouvait « aider » autrui dans la recherche d'un objet perdu. De bouche à oreille, il se retrouva sur facebook, qui le mentionne

en qualité de radiesthésiste, et il reçoit, chaque jour, un téléphone pour obtenir son assistance. Les « gros » jours, c'est une dizaine d'appels auxquels il répond toujours avec gentillesse et, dit-il, sans toutefois donner de garantie de réussite.

C'est un merveilleux moment pour le Grappillon d'avoir rencontré Francis Morel toujours positif et de bonne humeur. Retraité depuis deux ans, il est heureux d'avoir arrêté, sans larmes, la paysannerie « juste au bon moment ». Il garde le contact avec tout le monde, donne des coups de main ici et là et nous glisse, avec lucidité : « je ne vois vraiment pas qui pourrait m'en vouloir ». Un homme sans ennemi ! Tyinta tsanth dè le konyèthre ! Et mèrthi Francis d'être la courroie de transmission de ce dialecte intimement attaché à l'identité de notre région, à son histoire et à ses traditions. Que ce soit le gruvèrin, le kouètsou ou encore le broyâ, aucune difficulté à comprendre et à pratiquer ces trois patois fribourgeois, qui ne se distinguent que par leur prononciation, mais sont des langages dont « les mots ont un son noble et [partant] contiennent toujours de belles images » (Marcel Pagnol). Aussi mérites-tu toute notre admiration et notre reconnaissance pour ta ferveur à conserver ce trésor culturel des Fribourgeois et Fribourgeoises ! Les générations futures auront sans aucun doute les mêmes sentiments à ton égard.

Michel Lachat - 27 janvier 2022

Chin mè fâ piéji dè vo kontâ on bokon dè ma lya mâ larédjamé moujâ dè pachâ chu la gajèta dou velâdze. On gran bondzoa a ty. Francis Morel

Ça me fait plaisir de raconter un bout de ma vie. Je n'aurais jamais pensé passer dans le journal du village. Un grand bonjour à tous.



LE COLORADO
station-service - shop - bar à café
Patricia Gabriel Moreira & Juan Moreira
Rte de Vuisternens, 1684 Mœzières

Shop ouvert à votre service 7j/7j
du lundi au samedi de 6h à 21h
dimanche et jours fériés de 6h à 19h

Alimentation, produits frais, fruits et légumes, produits surgelés,
boulangerie, fleurs, cadeaux, presse, loterie.

Bar à café avec petite restauration, agence postale,
Shop online, livraison à domicile, salle de conférence.

KELLER SILVIO
Agencement de cuisines

Route de Massonnens 2
1680 BERLENS

tel 026 652 05 86
fax 026 652 12 42
natel 079 250 36 28
kellersilvio@bluewin.ch

DSS CARRELAGES
JOÃO SEROMENHO
CARRELEUR

ROUTE DE MASSONNENS 12
1680 BERLENS

dsscarrrelages@gmail.com

079 278 79 34



Romont, janvier 2022

A tous les retraités et rentiers AI de la Glâne qui ne sont pas encore membres de notre fédération

Vous voici arrivés au terme de votre vie active et dès lors vous allez rentrer dans la période la plus agréable de votre vie, la retraite. Vous devez dès maintenant vous préparer à d'autres activités en lien avec vos envies de voyages, d'animations et de loisirs. Si le cœur vous en dit, nous pouvons vous proposer tout cela dans la mesure de vos disponibilités et selon vos désirs. Cette invitation est également destinée à toutes les personnes qui sont déjà à la retraite mais pas encore membre de notre association.

En effet, la section de la Glâne des retraités et rentier AI du canton de Fribourg vous tend les bras et vous invite à la rejoindre.

Vous trouverez tous les renseignements sur notre site internet www.retraites-glane.ch Pour les personnes qui n'ont pas internet, les activités sont des loisirs, des rencontres, des lotos, des matchs aux cartes, pique-niques, après-midi de pétanque, marches, sorties etc.

La cotisation annuelle est de Fr. 20.- par personne.

Les membres du comité sont à votre disposition pour tous renseignements utiles en vue de votre adhésion. C'est avec plaisir que nous vous répondrons.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le président : Jean-Jo.Raemy
079 395 14 15

Le secrétaire : B. Monney
079 647 18 74

Bulletin d'adhésion

Je souhaite ou nous souhaitons devenir membre de la fédération des retraités de la Glâne :

Nom :

Prénom :

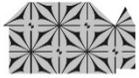
Rue et numéro :

Domicile :

Téléphone :

Adresse mail :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous ou par mail à : c.claude@websud.ch



musée du papier peint
mézières / fr / suisse

Un lieu rare à découvrir près de chez vous

Le Musée du papier peint : à visiter sur place et depuis chez vous

Présentation du Château

Lové au centre du village de Mézières, voisin de l'église, le Château de Mézières cache des trésors. Laissé à l'abandon pendant plusieurs dizaines d'années, il a même failli être démoli. Madame Edith Moret a cependant eu le projet de le transformer en hôtel avant que le Service des biens culturels, subjugué par les beautés qu'il abritait, a suggéré d'en faire un musée.

En effet, derrière ces façades délabrées se languissaient des papiers peints historiques d'une beauté et d'une rareté égalées par seulement cinq autres demeures dans le monde. Après plus d'une dizaine d'années de restauration et plus de cinq millions de francs d'investissement, le Musée du papier peint a ouvert ses portes le 6 octobre 2007. Depuis cette année-là, au rythme de deux expositions temporaires par année et de différents événements, le Château de Mézières accueille annuellement plusieurs milliers de visiteurs.



© Musée du papier du peint, 2020

Exposition temporaire : Un château aux petits soins - du 19.02 au 05.06.2022

L'année 2022 marque les 15 ans du Musée du papier peint. Qui se doute aujourd'hui, en arpentant le château, de l'immense travail qui se cache derrière son aspect actuel ? Dans cette exposition-anniversaire, le musée dévoile les coulisses des travaux de restauration qui ont permis de sauver ce patrimoine exceptionnel. L'accent est mis sur la conservation des papiers peints, mais façades, parquets, sols en tomettes, cheminés néo-classiques, portes Louis XV ou boiseries ont aussi été traités avec le plus grand soin.

D'anciennes photos mises à disposition par le Service des biens culturels de Fribourg attestent de l'état délabré du château avant les travaux et mettent en évidence l'envergure des interventions nécessaires pour redonner aux vieux murs leur splendeur d'antan. Le château a été laissé à l'abandon entre 1977 et 1994. Le toit coulait par endroits, la mэрule et d'autres champignons ont sévi de la cave à la charpente, des papiers peints étaient rongés par des poissons d'argent, d'autres se détachaient du mur.

L'exposition rend hommage à l'impressionnant savoir-faire de toutes les personnes ayant œuvré à la mise en valeur de ce précieux patrimoine.



© Service des Biens culturels Fribourg, 1994



© Service des Biens culturels Fribourg, Yves Eigenmann, 2007.

Prochaines animations du musée

Le 15 mai à 11h : Hors-d'œuvre de l'Orchestre de Chambres de Fribourg. Le concert sera suivi d'une partie officielle pour célébrer l'achat de « Elles », œuvre de Guy Oberson acquise par le musée.

Le 22 mai à 15h : Visite guidée de l'exposition « Un château aux petits soins »

Le 11 et 12 juin : Salon du vinyle – avec concerts (infos sur le site www.passionvinyl.ch)

« Meurtres et Mystères à domicile » filmé au Musée du papier peint

Le Musée du papier peint a collaboré avec l'entreprise vaudoise Meurtres et Mystères pour proposer une activité inédite : depuis chez soi, visiter le musée tout en élucidant un meurtre dans le décor du Château de Mézières ! En plus, c'est une idée d'animation et de cadeau originale pour les jeunes, amis, familles et sociétés.



© Meurtres et Mystères, 2021

Qu'est-ce qu'un Meurtres et Mystères à domicile ?

Ce nouveau concept, totalement virtuel, se présente sous la forme d'une vidéo divisée en 6 épisodes. Des pauses sont prévues entre chacun d'eux afin de permettre aux spectateurs d'enquêter, réfléchir, débattre. Le sixième épisode donne la solution.

Ce jeu propose aux spectateurs de devenir les détectives d'un soir ou d'un après-midi, de chez eux, sur leur canapé ou autour d'une table, en famille ou avec des amis.

Comment obtenir un lien

- Soit en se rendant à la boutique du Musée du papier peint durant les heures d'ouverture du musée ou à l'Office du tourisme de Romont,
- Soit en envoyant un mail à mysteres@museepapierpeint.ch en précisant les détails de la commande.

Les tarifs sont liés au nombre de personnes attendues à l'animation, dès Fr. 25.— pour 2 personnes.

Toutes les infos et la bande-annonce sont sur www.museepapierpeint.ch, onglet Meurtres et Mystères. Possibilité de le vivre au musée avec votre groupe, sur réservation.

Un événement à organiser ?

Le Musée du papier peint propose des visites guidées ou contées et dispose de salons à louer pour vos apéritifs, séminaires d'entreprise !

Infos et contact sur www.museepapierpeint.ch, info@museepapierpeint.ch



© Musée du papier du peint, 2020

Auteur : Musée du papier peint / Laurence Ansermet



LIBRE SERVICE

OEUFS DE LA FERME



**50 ct/pièce ou
13.- le plateau**

Droux Simon et Leo
Route de Mottex 25
1680 Berens
078/648.99.40

f

phot©'Glâne
murielle sèvegrand • photographe

www.photoglâne.ch



Nous sommes à vos côtés.
Surtout en cas de pépin.

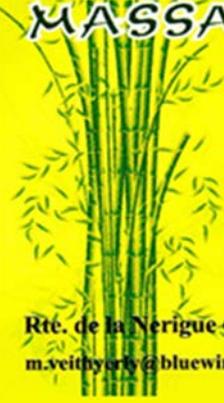
Cédric Dénevaud, M 079 590 96 12
cedric.denevaud@mobilier.ch

Agence générale Bulle
Jacques Yerly

Agence Romont
Rue du Château 101
1680 Romont
T 026 916 10 40
bulle@mobilier.ch
mobilier.ch

la Mobilière

MASSAGE & SANTE



Relaxants, sportif, réflexologie
Shiatsu & méridiens, Sumathu
Drainage lymphatique
Massage de Dorn & de Breuss
Lomi Lomi Nui
Pierres chaudes
Rebouteur (neuromusculaire)

Monique Veith Yerly
Masseuse médicale CRS

Rte. de la Nerigue 6, 1680 Berens Tél. 026 652 41 91
m.veithyerly@bluewin.ch www.massageetsante.pagesjaunes.ch



La Jambonnière SA
Spécialités de jambon à l'os
fumé à la borne
Médaille d'Or

La Jambonnière SA
1684 Mézières / FR
Tél. + fax 026 652 25 24
Fermé le mercredi



la clef des champs
Esthétique et bien-être

Monique Schmied
Rte de Massonnens 16
1680 Romont/Berens 026 / 652 17 93

MOREL PEINTURE Sàrl



CREPIS
PAPIERS-PEINTS

GYPSERIE
ISOLATION

Ch. du Vugy 15
1684 Mézières / FR

Tel. : 026.652.22.12
Fax : 026.652.22.13
Natel : 079.481.45.60

Bâtiments ■ Génie civil ■ Entreprise générale

ROPRAZ SA
Romont

Zone industrielle « En Raboud »

Tél. 026 / 651 91 91 ■ Fax 026 / 651 91 90
secretariat@ropraz-sa.ch www.ropraz-sa.ch

ATTENTION AUX PESTICIDES

LAISSE
LA NATURE
FAIRE
SA LOI

ADMIRE
LE
RÉSULTAT



10 commandements
pour un environnement
sans pesticides et sans
produits chimiques



- 1 Tu n'utiliseras pas d'herbicides sur les chemins, les places, les terrasses et les toits - c'est la loi.
- 2 Tu désherberas mécaniquement ou à la vapeur.
- 3 Tu toléreras les fleurs, les trèfles et les petites mousses.
- 4 Tu éviteras les engrais chimiques dans le jardin et les espaces verts.
- 5 Tu nourriras ton potager avec du compost.



- 6 Tu soigneras tes plantes sans pesticides de synthèse.
- 7 Tu emploieras des produits naturels en cas de nécessité.
- 8 Tu veilleras à la diversité de la flore et de la faune.
- 9 Tu ramèneras les restes de pesticides dans les lieux de vente ou de collecte.
- 10 Tu ne jetteras aucun produit ou déchet dans les grilles d'eaux claires.



Informations supplémentaires
Service de l'environnement SEN,
Imp. de la Colline 4, 1762 Givisiez,
T +41 26 305 37 60,
www.fr.ch/sen

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FRIEBURG
Service de l'environnement SEN
Amt für Umwelt AUJ

AMEUBLEMENT:

Visitez sans engagement
3 étages d'exposition
Ouvert tous les jours
de 8h. à 12h. et de 13h. à 20h.

AMEUBLEMENT - AGENCEMENT
Gilbert
L'HOMME
MAÎTRE ÉBÉNISTE
1684 MÉZIÈRES / ROMONT
TEL 026/652 29 94 - FAX 026/ 652 44 94

AGENCEMENT:

Cuisines - restaurants
Magasins - bureaux
Escaliers - boiseries
Portes - armoires

Informations relatives à la qualité de l'eau potable ROMONT – 2021

Conformément à l'article 5 de l'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD) du 16 décembre 2016, quiconque distribue de l'eau potable par une installation servant à la distribution d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

Nous vous communiquons dès lors les informations suivantes:

Qualité microbiologique et chimique

4 campagnes d'analyses ont été réalisées en 2021 (Février, Mai, Juillet et Octobre)

Tous les échantillons prisés dans le réseau sont conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

Provenance – traitement - Dureté totale en °f (degré français) - Nitrates Valeurs moyennes 2021

Provenance		Traitement	Dureté °f degré français	Nitrates mg/litre tolérance 40mg/l
Sources du Gibloux	38%	Eau de source	UV	26 °f 7 mg/l
Arrivée EauSud Pont du Roc – Charmey Grandvillard	62%	Eau souterraine	UV	19 °f 2 mg/l
Dans le réseau	-	mélange	-	21 °f 4 mg/l

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès de;

EauSud SA
026 919 82 22
office@eausud.ch



**PÂTISSERIE
BOULANGERIE
TEA - ROOM**

1684 MÉZIÈRES

Tél. 026 652 52 60

Au plus près de vos désirs gourmands avec votre Artisan



**Nouveau
shop online
www.fnx.ch**

Arruffens 1
1680 ROMONT
026 652 12 10

Rte de Saillon 30
1926 FULLY / VS
027 322 12 20

Pianos
Orgues
Batteries
Percussion
Podiums
Partitions

Accordages
Réparations
Occasions
Location
Leasing
Reprises

En permanence 100 pianos et pianos à queue en stock

Il était une fois à Mézières.... !

Nouvelle rubrique du Grappillon qui a plongé son nez dans les archives communales et qui souhaite conjuguer le passé au mode présent pour les générations futures. Que c'est pompeux ! Autrement dit et plus simplement, l'idée est de faire revivre, en plusieurs épisodes et dans la mesure du possible sur un ton badin, ceux et celles qui nous ont précédés et qui ont fait de ce coin de terre glânois un endroit où on s'y plait et que l'on chérit.

Il va sans dire que le Grappillon ne dévoilera pas l'identité des acteurs, aux bonnes ou mauvaises mœurs, au porte-monnaie plus ou moins garni, ou encore au caractère conciliant ou plutôt grincheux, ceci pour des raisons évidentes de protection des données personnelles. Ce qu'il faut tout de même retenir c'est qu'au milieu du 19^{ème} siècle les Dénervaud, Oddin, Morel, Pittet, L'homme, Carrel, Golliard, Dumas grouillaient dans le coin. Et pour être certain de savoir à qui on avait à faire, on recourait à divers artifices. D'abord, on se servait des prénoms (dont voici ceux qui étaient à la mode à Mézières en 1840 : Ignace, Joseph, Arsène, Jacques, François, Pierre, Jean, Athénaïs, Eléonore, Simon, Alexis, Alphonse, Antoine, Nicolas ou encore Basile) et des prénoms souvent redoublés (Jean-Simon, Jean-Joseph). Ensuite, on recourait à la filiation (légitime, naturelle ou adoptive). Enfin, on utilisait les surnoms, comme feu Claude dit à Pierrolon ou Alexandre le Grand, ou les pseudonymes, tels que Le Corbusier (pseudonyme de Charles-Edouard Jeanneret-Gris), ou encore les sobriquets (Martin pêcheur ou Pierre dit le Petit Régent), voire les lieux-dits (Nicolas de feu Jean de la Buritaz ou Jean dit de la Violetaz ou Basile dit du Pontet ou encore Léonore fils de Jean du Bochalet).

A cette époque, la « FEMME » n'occupait pas une grande place dans la société et était donc peu présente dans les P.-V. des séances du conseil communal. Elles n'avaient évidemment pas le droit de vote, n'avaient pas de fonction publique et devaient se contenter de « faire des enfants » et de « travailler dans l'ombre ». Mais, pour la petite histoire, il est bon de savoir que les prénoms de Marie et d'Anne (deux Saintes !), souvent contractés en Marianne ou Marie-Anne, voire Nannette, supplantaient aisément les Madeleine, Marguerite, Angélique ou Hyacinthe, lequel au demeurant était dans la mythologie grecque un prénom de garçon !). Par contre, les P.-V. mentionnent quelques femmes de mauvaise vie ou des femmes désireuses d'acheter ou de vendre quelques « pièces de terrain ». On les nommait la veuve de..., la mère du régent..., la prétendue et future ressortissante de..., ou une fille de 19 à 20 ans, etc...).

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il sied de saluer ici l'immense travail de Gilbert Jonin, ancien secrétaire communal pendant 40 ans (du 2.4.1958 au 28.9.1998), qui a mis à jour les archives communales et légué ses archives personnelles. Gilbert Jonin, monument du savoir communal a fait l'objet d'une interview qui figure dans le Grappillon du 1^{er} semestre 2019.

Premier épisode : 1839 – 1862

Le premier extrait des séances du conseil communal de Mézières répertoriées date du 17 février 1839. Sans atteindre l'âge de Mathusalem, grand-père de Noé et mort à 969 ans, selon l'ancien Testament, les citoyens et citoyennes, né-e-s à Mézières en 1839, approcheraient aujourd'hui les 200 ans, si les progrès de la médecine moderne allaient aussi vite que les souhaits des deux milliardaires américains, Peter Thiel, qui veut ressusciter le mammoth laineux, et Elon Musk, qui veut envoyer l'homme sur Mars ! Trêve de rêves ! Tentons plutôt de faire revivre la vie quotidienne de « nos ancêtres », leurs us et coutumes et quelques règlements obsolètes qui prêtent au sourire.

I. Quelques activités récurrentes du Conseil communal, composé d'un syndic et de 4 membres, et de l'inévitable secrétaire

1. De l'état des citoyens et citoyennes

- Le conseil présente à la Direction des orphelins de Romont les candidats potentiels pour revêtir la charge de curateur. Et à cette époque, les « candidats » à devoir se soumettre à une curatelle étaient nombreux, notamment ceux qui « faisaient la ribote, deux à trois fois par semaine et hypothéquaient tous leurs avoirs (maison, verger) ». A cet effet, le conseil, fournissait régulièrement au Préfet des listes attestant, par exemple, que dans la commune il n'y avait aucun forçat (1839), aucune personne n'ayant subi de condamnation criminelle (1846), mais des pauvres, dont six sourds-muets, âgés entre 7 et 19 ans (1849) et « des piliers de cabaret interdits d'accès » (1940).

2. Des démissions, nominations, autorisations, interdictions, condamnations

- Le conseil donne son accord à la démission du régent, veille à repourvoir le poste dans les meilleurs délais en choisissant le plus méritant, fixe sa pension « au minimum », tout en lui versant 4 bâches (40 centimes) par chaque ménage, lui octroie en outre la charge de marguillier (laïc chargé de certaines tâches dans l'église, in casu, porter l'eau bénite 4 fois par an), pour un montant annuel s'élevant à 44 francs et lui dresse le témoignage suivant : « sa conduite est très régulière et même exemplaire, sa réputation est probe et honorable, il s'acquitte de ses fonctions avec zèle et d'autant plus, qu'il n'a été porté aucune plainte contre lui » ;
- en 1850, le conseil nomme le premier postillon de la commune de Mézières et lui donne la charge de se rendre deux fois par semaine prendre les lettres qui se trouvent au bureau de la poste de Romont et de les porter au bureau qui sera établi à Mézières. Dès 1852, chaque commune aura sa boîte aux lettres placée dans un endroit accessible au public et aura nommé un facteur chargé de porter les lettres à domicile après l'arrivée du postillon fédéral ;
- en décembre 1855, il refuse l'engagement d'une maîtresse d'ouvrage, étant donné que la commune n'a pas les fonds disponibles pour le traitement, ayant déjà bien de la peine à parfaire le traitement de l'instituteur ;
- il autorise « la jeunesse de Mézières à demander une patente de vendage de vin, pour le terme de 8 jours, pour la vogue (fête) annuelle du village (en octobre) et pour la fête du Scapulaire » (Fête religieuse du 16 juillet dédiée à Notre-Dame du Mont Carmel) ;
- il demande aux autorités habilitées de renouveler l'interdiction des cabarets à ses citoyens, « dont la vie dissipatrice et prodigue est assez connue d'un chacun » ;
- il condamne un agriculteur de la commune à 8 heures de prison pour n'avoir pas moissonné son orge ;
- il statue sur un différend opposant le forestier (plaignant) et une veuve, qui avait vendu une buche de bois à un étranger. Une telle vente « est interdite par les statuts de la commune, à moins que le bois soit vendu devant la maison du vendeur ». Tel n'as pas été le cas et la veuve « a été sanctionnée par une amende de dix batz, soit 1 franc » ;

3. Des taxes de tous ordres

- le mariage coûtait ! En plus de verser une dot à sa promise, le prétendant, en raison de l'abolition de la loi sur la mendicité, devait « acquitter son dû », à savoir verser une somme fixée entre 5 et 32 francs et destinée à la bourse des pauvres. Et si le citoyen de Mézières portait son dévolu sur une ressortissante d'un autre canton, le montant à payer pour obtenir son « permis de mariage » était doublé ;
- de même, « les familles non communières », qui habitaient sur le territoire de Mézières, devaient payer le prix d'habitation fixé entre 2 et 5 francs ;

4. De la générosité aussi

- la pauvreté existait dans la commune ! Il était donc nécessaire de tenir à jour « un tableau des personnes pauvres qui mangeraient la soupe et recevraient un demi pot trois fois par jour », lorsque la saison rigoureuse approcherait, et de dresser la liste des « prébendaires, particulièrement nombreux après les disettes des années 1846 et 1847, qui obtiendraient des secours ». On dénombrait six familles et leurs 45 membres ;
- le conseil planchait régulièrement sur l'attribution de modiques sommes d'argent : quelques francs et quelques « rappes » (centimes) ou de quarterons de grains. L'argent ou les graines étaient affectés aux familles pauvres, notamment aux enfants qui n'avaient pas de « souilliers » et qui manquaient de pain ;
- Il accordait à deux de ses ressortissants un montant de 10 francs, chacun, à l'occasion de « ce qu'ils sont requis pour aller en garnison à Genève » ;
- il offrait dix pots de vin à un prêtre, le jour de sa première messe, et 10 francs par année, pendant trois ans, à un jeune séminariste du lieu, sans le sou pour payer ses études. Toutefois, comme celui-ci était bourgeois de Romont, le conseil, un peu pingre et qui n'en loupait pas une, demandait à la ville de participer au paiement de la moitié de la somme ;
- il procurait une plante de sapin à une famille, dont la maison avait été la proie des flammes et versait 5 francs à un voisin d'Hennens, ainsi qu'à un aubergiste de Romont, tous deux victimes également d'un incendie ;

5. De la valeur de l'argent

- au 19^{ème} siècle, les unités utilisées en Suisse étaient le franc, divisé en 10 batz (ou baches), lui-même divisé en 10 rappes (ou centimes). Si les tâches du secrétaire communal consistant à « être présent aux séances du conseil et aux assemblées et d'en rédiger les décisions... ; être à la disposition du syndic chaque fois qu'il le réclamera... ; rédiger les comptes annuels du boursier ... », n'ont guère évolué, la paie n'a pas suivi la même courbe ! En 1855, « six pièces de 5 francs, annuellement, et 4 francs pour chaque répartition d'impôts à prélever » suffisaient au bonheur du secrétaire communal ;
- le conseil versait un franc par mois au citoyen chargé de la gouvernance du four de commune. Il rémunérait, en 1852, le taupier du village 8 cts le mulot, mais diminuait de 3 centimes par bête s'il ne prenait pas les taupes à la satisfaction de la commune. Il gratifiait chaque soldat qui paradait le jour de la Fête-Dieu de 50 centimes et de 22 centimes celui qui tirerait un coup (de feu) ;

- En 1854, il « faisait l'affaire du siècle » en achetant une maison « presque neuve » pour le prix de 600 francs. C'est un bon marché pour les membres du conseil, « alors qu'un charpentier s'est offert pour la démonter et la remonter pour le prix de 100 francs » ;

II. Quelques activités occasionnelles et cocasses du Conseil communal

- En août 1852, le conseil décide, par délibération unanime, de refuser un permis de mariage à un de ses ressortissants, en se fondant sur les motifs suivants : « 1. ... Il n'est donc d'aucune intelligence quelconque, ni sous le rapport industriel et économique, ni sous le rapport agricole. 2. Il n'est pas capable ni de vendre ni d'acheter, il est illettré et presque incapable de faire un petit compte tant simple qu'il soit, il ne peut distinguer avec certitude aucune pièce de monnaie. 3. S'il n'est pas absolument crétin il s'en approche de bien près. Au reste s'il persiste dans ses intentions les autorités auxquelles il s'adressera pourront au premier abord se convaincre du degré de crétinisme dont il est atteint. 4. ...Il est de plus reconnu qu'il ne pourra jamais subvenir lui seul à sa subsistance nonobstant le petit avoir qui lui échérait en partages avec ses frères et sœurs.... 5. D'après le langage du requérant..., on a tout lieu de croire que la Commune de... (Sarine), dont la prétendue...(fiancée) est ressortissante, cherche par des moyens illicites et contraires à la loi à autoriser ce mariage, de sorte qu'outre l'idée que l'on pourrait avoir de la dite en voyant son goût pour l'alliance qu'elle veut contracter, on a aussi lieu de croire qu'elle n'est non seulement de la dernière classe, mais de la lie du peuple. 6. Pour qui connaît bien (l'individu), qui l'a vu dans ses mouvements fougueux, il a lieu de craindre qu'il fut dangereux de (le) laisser vivre avec une personne qui lui serait inférieure en force ». Dans sa séance suivante, le conseil communal, considérant que l'énergumène continuait « à fréquenter scandaleusement » la Sarinoise et que celle-ci avait « passé diverses nuits enterrées on ne sait où ... » condamne le fougueux prétendant à 48 heures de prison pour sa conduite immorale et scandaleuse et prie Mr. Le Préfet de bien vouloir faire exécuter dite sentence ;
- suite à une procédure correctionnelle entre un bailleur et son fermier, le conseil arguait, le 20 janvier 1840, à l'attention du Président du Tribunal que « la conduite morale ou civile de ces deux individus n'est aucunement altérée à ce qui est à notre connaissance, sinon qu'ils ont un esprit de chicane entre les deux, que vous connaissez sans doute mieux que nous, puisque vous en avez les instructions, et que nous, nous en savons que ouï dire, qui souvent(s) ne sont pas réels » ;
- Le 11 août 1842, le conseil répondait à la Direction des Orphelins de Romont qu'il ne pouvait autoriser à transmettre la fortune de la famille d'un colon brésilien jusqu'à ce que celui-ci puisse fournir les extraits mortuaires de tous les individus composant cette famille ou d'autres preuves certaines qu'ils n'existent plus. En effet, à leur départ pour le Brésil cette famille était composée du père, de la mère, de deux garçons et de trois filles, « sans savoir s'il ne s'en serait point trouvé un dans la traversée » ! Et de conclure ce morceau d'anthologie ainsi : « Ce serait même se mettre dans l'embarras et se rendre responsable de bien des choses dans la suite s'il se retrouvait quelques individus de cette famille qu'ils ne fussent pas morts » ;
- Autre morceau choisi : une lettre qui n'a pas été « soussignée par le syndic, qui ne pouvait se souscrire pour maladie à une main » narre la révolte de 1848. « Comme il se répand dans le public le bruit que dans la commune de Mézières on s'est procuré des armes dans un but hostile au gouvernement, le Conseil communal de Mézières déclare ces bruits faux et calomnieux : il

assure de même le Gouvernement que s'il apprenait que quelqu'un de ses ressortissants veuille entreprendre des projets contre l'ordre actuel, il s'empresserait d'en donner connaissance à Mr le Préfet. De plus le dit Conseil peut affirmer que la commune de Mézières est une des plus tranquilles du Canton ».

Suite.... Dans le prochain Grappillon !
Michel Lachat
mars 2022



SALLIN-BARD
SARL

Naturellement bois

DEPUIS 1987

CHARPENTE
COUVERTURE
FERBLANTERIE
OSSATURE BOIS

Ch. de la Parqueterie 2A
1684 Mézières FR

www.sallin-bard.ch
info@sallin-bard.ch

Nicolas Sallin 079 230 67 51
Joël Sallin 078 750 33 82

Servi-Home

Garde d'animaux
Services à domicile
Fleurs de Bach
Massages thérapeutiques



077 421 09 45

www.facebook.com/medipet.nature/

(Romont et région)

Espace Soins

Marie-Claude Chambovey
Réflexologue - Magnétiseuse

077 406 82 53
Route de Romont 5
1684 Mézières



[www.CARROSSERIE
DES
CHAVANNES.CH](http://www.CARROSSERIEDESCHAVANNES.CH)

info@carrosseriedeschavannes.ch

026 652 14 44
Rte des Chavannes 3
1680 Romont

Matthias Baechler
079 793 71 40
Manu Baechler
079 637 68 44



MÉZI'HAIR
COIFFURE & BARBE

Florence Ramirez Vazquez
Chemin du Tremblex 8
1684 Mézières / FR

079 577 14 15

SANS RENDEZ-VOUS

Hommes & Juniors
LUNDI
17h00 - 21h00

SUR RENDEZ-VOUS

Dames, Hommes & Juniors
MARDI À SAMEDI
Aussi en soirée

VENEZ CELEBRER
L'AUTOMNE!

BRISOLEE VILLAGEOISE

RESERVEZ LA DATE !

C'est la fête!

LE 8 OCTOBRE 2022
RESTAURATION MIDI & SOIR
DANS LA COUR DU CHATEAU

De plus amples informations suivront

SE RECOMMANDE : UN GROUPE DE CITOYENS DU VILLAGE



INFORMATIONS COMMUNALES

NOUVEAUX HORAIRES ET VACANCES DE L'ADMINISTRATION

Vacances d'été 2022 : du lundi 1^{er} août au vendredi 5 août 2022

Attention ! Nouveaux horaires de l'administration !

Secrétariat : Mardi de 8h à 11h30
Mercredi de 13h15 à 16h
Jeudi de 15h à 19h

Caisse : Mardi de 8h à 11h
Mercredi de 14h à 16h

Impôts : Mardi de 8h à 11h30
Jeudi de 13h30 à 17h

ACCUEIL DES JEUNES AYANT EU LA MAJORITÉ EN 2021



La Commune a accueilli les nouveaux citoyens lors de l'assemblée communale du 10 décembre 2021.

Lucas Baumgartner, Johana Bérard, Samuel Chofflon, Nicole Gonzaga Gomes, Hervé Jacquat, Sarah Morel, Etienne Perroud, Dominic Ruschetta, Leïana Schmied.

Manquent sur la photo : Léane Andrey, Florinda Bytyqi, Anthony Domingues, Gwendolyne Margel, Bryan Morel.



GÉARD MAURON
auto-électricité
ROMONT

Rte des Echettes 9
1680 Romont

+41 26 652 12 43



RAPHAEL DUMAS & FILS SA
GYPSERIE - PEINTURE - PAPIERS PEINTS

MAITRISES FEDERALES

1684 MEZIERES (FR)
TEL. + FAX (026) 652 13 20 NATEL (079) 418 76 30

Chantal
Coiffure

Chantal Chofflon
Route des Glânes 41
1680 Berens

Prenez rendez-vous au:
Tél. 079 517 64 16



ELECTROFIL SA
INSTALLATIONS ELECTRIQUES
1684 MEZIERES/FR Tél. 026 652 45 45

Installations Contrôles OIBT

Jérôme Dunand **Philippe Currat**
Ingénieur HES Maîtrise fédérale

www.electrofil.ch

De Bon Poil!
Salon de toilettage pour chiens



Produits naturels
Possibilité gardiennage

Volery Nicole
1680 Berens

079/504.75.31
sur rendez-vous



GLASSON MIAUTON

Votre partenaire pour tous les projets de construction



DÉCHETS'TRI
À VOTRE SERVICE

Fini les allers-retours
à la déchetterie,
pour vous... je m'en occupe



Déchets'tri est un service de collecte de déchets recyclables à domicile

www.dechets-tri-a-domicile.ch - Raphaël Quaglia - tél. 079 558 81 82



Chères citoyennes et chers citoyens,

Après deux ans sans réelle activité, nous sommes heureux de pouvoir annoncer la reprise de nos activités de tir sportif ☺ !

Comme vous le savez déjà peut-être, nous organisons le tir fédéral en campagne dans le stand de la Montagne de Lussy **du vendredi 10 juin 2022 au dimanche 12 juin 2022**. La population de Mézières-Berlens est cordialement invitée à participer à cette rencontre des tireurs glânois emplies de convivialité ! Nous vous attendons nombreux pour venir tirer ou simplement pour partager avec nous un agréable moment autour d'un verre ou d'une bonne assiette concoctée par notre équipe de cuisine ! Si vous désirez tirer, n'hésitez pas à vous annoncer auprès de nos responsables : Jean-Claude Dumas, président du CO079 600 82 34 ou Béatrice Margueron, présidente de la société de tir 079 580 87 56

Voici ci-dessous notre programme 2022 :

Dates	Heures	Objet
mardi, 12 avril 2022	17h30	Entraînement / MDL
mardi, 19 avril 2022	17h30	Entraînement / MDL
mardi, 26 avril 2022	17h30	Entraînement / MDL
28, 29, 30 avril et 1er mai 2022		Tir du Flon, Porsel
mardi, 3 mai 2022	17h30	Entraînement / MDL
vendredi, 6 mai 2022	17h30	FSTG Finale glânoise du championnat des groupes
mardi, 10 mai 2022	17h30	Entraînement / MDL
mardi, 17 mai 2022	17h30	Entraînement / MDL
samedi, 21 mai 2022	8h-18h	SCTF Finale cantonale du championnat des groupes
mardi, 24 mai 2022	17h30	Entraînement / MDL
mardi, 31 mai 2022	17h30	Entraînement / MDL
jeudi, 2 juin 2022	18h	FSTG TC anticipé 25m / MDL
vendredi, 3 juin 2022	17h30	FSTG TC anticipé 300m / MDL
vendredi, 3 juin 2022	17h30	FSTG tir des présidents & secrétaires / MDL
vendredi, 3 juin 2022	17h30	Tir inter sociétés organisé par Mézières / MDL
vendredi, 10 juin 2022	16h-20h	Tir en campagne organisé par Mézières / MDL
samedi, 11 juin 2022	10h-12h	Tir en campagne organisé par Mézières / MDL
	13h45-20h	
dimanche, 12 juin 2022	9h30-11h30	Tir en campagne organisé par Mézières / MDL
15, 16, 17, 18 et 19 juin 2022		Tir du Sanglier 2022, Sâles

17, 18 et 19 juin 2022		Tir des Brelans, Le Crêt
vendredi, 17 juin 2022	8h15-19h	Tir des vétérans / MDL
samedi, 18 juin 2022	8h15-12h	Tir des vétérans / MDL
samedi, 18 juin 2022		Finale glânoise champ. groupe JT à Châtonnaye
mardi, 21 juin 2022	17h30	Tirs obligatoires / MDL
jeudi, 23 juin 2022	18h-20h	Concours JT Glâne (organisé par Vuisternens)
samedi, 25 juin 2022		Tir cantonal neuchâtlois
juillet ? août ? 2022		45ème tir du Gibloux, Villarsviriaux
mardi, 23 août 2022	17h30	Tirs obligatoires / MDL
samedi, 27 août 2022	9h	Assemblée des vétérans à St-Antoine
mardi, 30 août 2022	17h30	Entraînement / MDL
mardi, 6 sept. 2022	17h30	Entraînement / MDL
vendredi, 16 sept. 2022	17h30	Tir de clôture / MDL

Le comité de la société de tir vous remercie infiniment pour le soutien inconditionnel notamment lors de notre traditionnelle randonnée raquettes et vous présente ses salutations sportives !

Béatrice Margueron

celsius
groupe e

CHALEUR
Partez gagnants avec le
chauffage à distance

Notre chaleur, votre confort

www.groupe-e.ch groupe e celsius connect entretec greenwatt groupe plus PARTAGEONS PLUS QUE L'ÉNERGIE

STATISTIQUES DES DÉCHETS

	OM	Encombrants	Papier	Verre	Ferraille	Alu	Bois	DCMI	Plastique
2015	142,68	22,82	62,15	38,42	11,36	1,81	18,02	1,90	
2016	145,41	17,12	67,38	32,01	16,36	1,80	23,62	0,79	
2017	64,56	15,99	65,78	36,75	14,04	2,55	17,66	1,11	2,06
2018	71,00	16,64	62,56	36,68	14,03	2,34	17,86	4,06	1,88
2019	71,82	21,10	61,82	47,96	17,28	2,42	16,90	3,20	2,48
2020	80,46	26,12	53,97	44,18	14,71	2,30	14,52	3,18	2,76

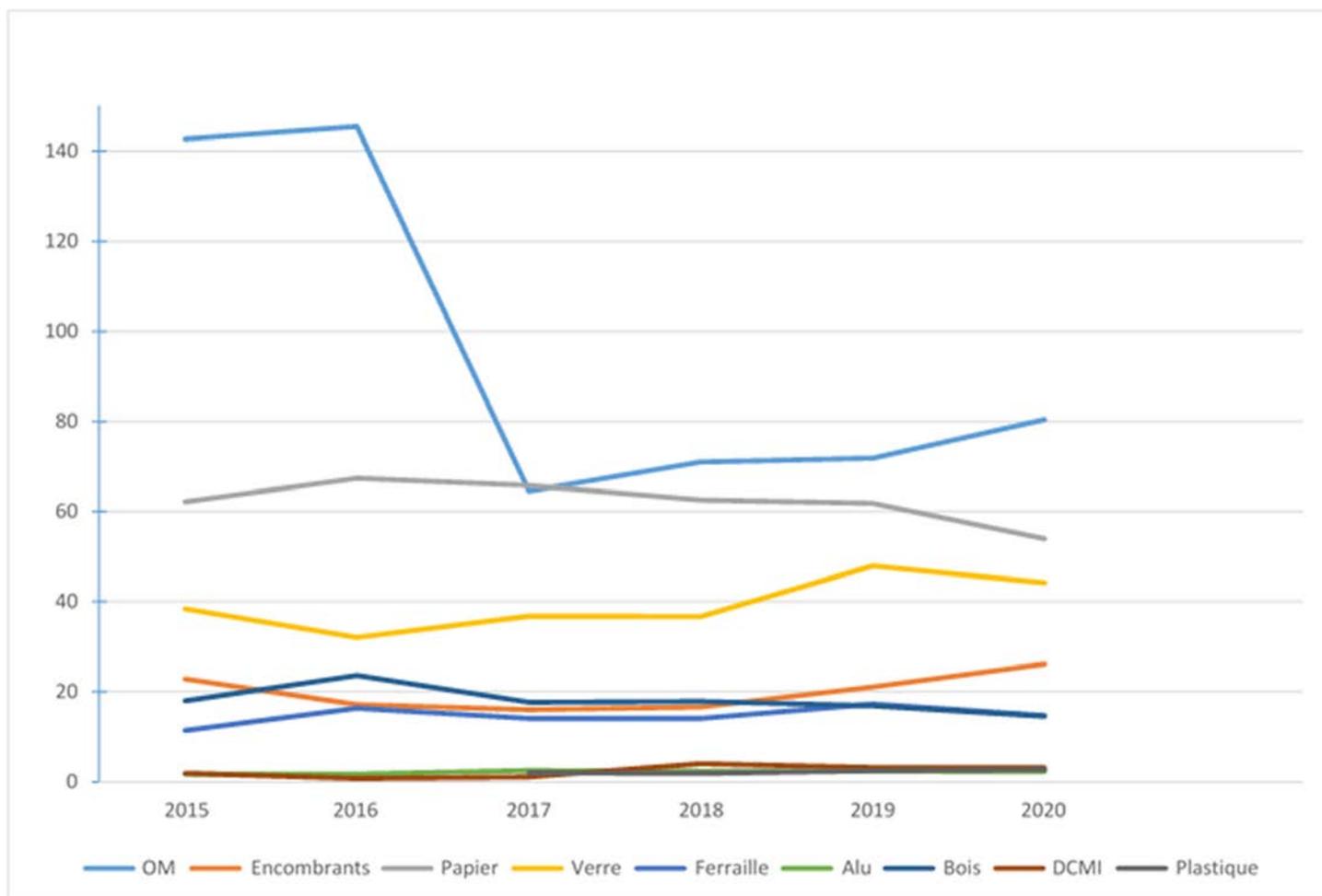


Figure 1 : graphique du traitement des déchets en tonnes

Taux de couverture par les taxes

2015	88.45 %
2016	92.95 %
2017	97.23 %
2018	100 %
2019	100 %
2020	99.91 %

PET : environ 250 kilos par année

OM (ordures ménagères)

DCMI (déchets admis en décharge contrôlée pour matériaux inertes : vaisselle etc)

La diminution de 80,85 tonnes d'ordures ménagères entre 2016 et 2017 est due au passage à la taxe au poids.

Recyclage et évitement des déchets

En raison de son niveau de vie élevé, la Suisse produit 716 kg de déchets par personne et par an, soit l'un des volumes de déchets urbains les plus élevés au monde. Cependant, plus de la moitié des déchets sont recyclés en circuit fermé. Dans ce processus de recyclage, les consommateurs peuvent déjà largement contribuer à une gestion durable des déchets. Il s'agit d'éviter autant que possible les déchets, de réduire la quantité de déchets inévitables et de réutiliser les produits ou de les réintroduire dans le cycle de recyclage.

Informations utiles pour le recyclage des déchets à Mézières :

https://www.mezieres-fr.ch/phocadownload/Reglements/Brochure_dechets_Mezieres_web.pdf.

La prévention des déchets commence dès la production et la logistique des biens. Chaque année, près de 203 000 tonnes de déchets sont générées en Suisse uniquement par les emballages. Afin de préserver les ressources et l'environnement, certains grands détaillants ont donc commencé à réduire et à optimiser leurs matériaux d'emballage. On veille de plus en plus à utiliser des matériaux respectueux de l'environnement en quantités aussi réduites que possible. De plus en plus de magasins misent également sur les aliments non emballés, achetés en grandes quantités dans des bidons ou des sacs. Les clients et clientes peuvent remplir ces produits dans les quantités souhaitées dans des récipients qu'ils apportent eux-mêmes et évitent ainsi des déchets inutiles.

Réduire les déchets signifie limiter au maximum les emballages inévitables. De plus en plus de produits sont disponibles dans des emballages réutilisables et peuvent être rechargés ou utilisés plusieurs fois. On contribue particulièrement à réduire les quantités de déchets en buvant par exemple de l'eau du robinet et en renonçant à l'eau en bouteille PET. Utiliser des produits réutilisables plutôt que d'acheter des solutions jetables en carton ou en plastique. De plus, de nombreux articles sanitaires et d'hygiène sont également disponibles sous forme de recharges dans les drogueries.

Pour en savoir plus : <http://zerowasteswitzerland.ch/fr/>

Le thème du gaspillage alimentaire

Selon l'organisation Foodwaste.ch, un aliment sur trois en moyenne se perd entre le champ et l'assiette, soit parce qu'il n'est pas vendu, soit parce qu'il n'est pas utilisé à la maison et finit à la poubelle. Cette perte de produits est appelée "food waste". Le gaspillage alimentaire génère environ 330 kg par personne et par an de déchets alimentaires encore consommables qui pourraient être évités. Ce gaspillage alimentaire a des répercussions importantes sur le climat et l'environnement.

Comment éviter le gaspillage alimentaire ?

Foodwaste.ch propose de nombreuses informations de fond et montre comment éviter le gaspillage alimentaire. Cela commence par les décisions d'achat, se poursuit dans ta cuisine et ne s'arrête pas au restaurant.

Mettre en avant cette jolie action fribourgeoise qui récupère de fruits frais et invendus en les transformant en confitures : <https://frutile.weebly.com/ougrave-nous-trouver.html>.

Plusieurs adresses d'endroits pour aller faire ses courses de manière futée. Que vous cherchiez des producteurs, restaurateurs de la région, de la vente directe ou des magasins en vrac. <https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/environnement/alimentation-et-environnement-les-bonnes-adresses>

ECLAIRAGE NOCTURNE - POLLUTION LUMINEUSE - ECONOMIES D'ENERGIE

La Commune de Mézières poursuit le remplacement des lampadaires publics qui se passe sur 4 ans. Après Berlens en 2020, ce fut le tour en janvier 2022 des luminaires éclairant la route cantonale traversant Mézières. Durant cet été, ce sera le centre du village vers l'école, l'église et ses environs qui seront équipés de ces nouveaux éclairages, et pour terminer, durant l'année prochaine, tous les autres quartiers.

Les anciens luminaires à ampoule au sodium sont remplacés par des LED qui consomment 50% d'électricité en moins et qui ont une durée de vie multipliée par 4 (20 ans au lieu de 5 ans).

POLLUTION LUMINEUSE

L'éclairage nocturne artificiel en Suisse a augmenté de 70% en 20 ans !

Ce chiffre est bien plus élevé que celui de la moyenne mondiale qui est d'environ 50%. La pollution lumineuse est un problème aussi important que celui de la pollution de l'air et de l'eau selon les dernières études.

Les impacts de la pollution lumineuse sont multiples : risque pour la santé humaine, rythmes biologiques modifiés de la faune et de la flore, consommation d'énergie superflue.

DIMINUTION DE L'INTENSITE ET EXTINCTION NOCTURNE

Avec les nouveaux luminaires, il est possible de procéder à des réglages de l'intensité. Le Conseil communal a décidé de faire des essais de diminution et d'extinction totale sur une période de plusieurs mois. Les modifications sont les suivantes :

- entre 22h00 et 1h00 du matin : diminution de 50% de l'intensité
- entre 1h00 et 5h00 du matin : extinction

À Berlens, la diminution nocturne est déjà effective depuis 2020.

Les citoyens seront consultés afin d'émettre leur avis. Un bilan des essais sera ensuite effectué et il y aura la possibilité de faire des réglages et des modifications.

Concernant l'allumage et l'extinction de tous les luminaires du canton en fonction de la luminosité naturelle, c'est une sonde crépusculaire située à Hauterive qui dicte les manœuvres.

PASSAGE POUR PIETONS

Il n'y aura pas d'interruption de l'éclairage sur les passages pour piétons et aux lampadaires proches de ceux-ci.

ECLAIRAGE EXTERIEUR PRIVE

Il est vivement conseillé aux propriétaires d'installer des éclairages extérieurs dont le rayon lumineux est dirigé uniquement vers le bas.



3ème Salon du vinyle

11 et 12 juin 2022

Musée du papier peint, Mézières (Fribourg)

Jukebox - Vente des vinyles - Expo - Concerts

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★
EDITION SPÉCIALE
JOHNNY

(Expo photos, dessins-peintures,
collectionneurs...)

Concerts :

JH Tribute

jO Mettraux

Neverfall

Bonnie & Cloud

Flavie Léa

Les Zéphyr

www.salonduvinyle.ch

accès
concept

valiant

Garage Gavillet SA
1670 URSY

